



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2026-25 :
Vote des taux d'imposition des taxes locales 2026**

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 avril à 18h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en la Salle Communale en séance ordinaire sous la présidence de Madame Martine SOREL,

•**Personnes présentes** : Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Madame Annie DUPAS, Monsieur Mario LESAGE, Adjoint, Monsieur Guy FOURNIER, Monsieur Martial SUZE, Madame Marie-Thérèse HERBINIER, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Madame Véronique NOBLE, Madame Séverine CHAMPETIER et Monsieur Maxime RIGOULAY, Conseillers

•**Personne excusée** :

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Véronique NOBLE en tant que secrétaire de séance.

Délibération 2026-25 : Vote des taux d'imposition des taxes locales 2026

Il est proposé au Conseil municipal de voter les taux d'imposition des taxes directes locales suivantes :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 32.63 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 66,42 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 14.99 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter les taux des taxes directes locales (TFB, TFNB et TH) pour l'année 2026 soit :

Taxe habitation	19.26 %
Taxe foncière bâti	41.92 %
Taxe foncière non bâti	85.33 %

Après en avoir délibéré,

Par 7 voix pour, 4 voix contre, 0 Abstentions

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Martine SOREL



La secrétaire de séance

Véronique NOBLE